

• (1620)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Herbert): Les dix prochaines minutes sont réservées aux questions et aux observations.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le député de Shefford (M. Lapierre) pourrait-il nous dire pourquoi la première lecture du projet de loi C-34 vient seulement d'avoir lieu alors que les négociations concernant les Parties III, IV et V du Code du travail se déroulent depuis trois ans et que le ministre du Travail avait déclaré le 1^{er} juin 1981 que ce serait pour bientôt? Notre caucus n'ignorait pas que les négociations étaient en voie d'aboutir il y a quelques mois. Pourquoi le gouvernement oblige-t-il la Chambre des communes à adopter à toute vapeur d'importantes réformes au Code du travail du Canada pour qu'elles donnent des résultats avant la prorogation du Parlement? S'il pense que cet objectif est important, pourquoi nous enlève-t-il la possibilité de proposer certains amendements et de tenir des discussions dans l'intérêt des citoyens?

M. Lapierre: Monsieur le Président, je tiens à dire au député que ces dispositions sont à l'étude. Si son caucus avait accepté de coopérer plus tôt et si l'emploi du temps de la Chambre l'avait permis, nous aurions certainement pu proposer ces changements plus rapidement. Les consultations ont duré longtemps. Nous voulions être sûrs que tout le monde serait d'accord sur les changements que nous proposons. Apparemment, c'est le cas. La plupart des députés semblent les approuver. Je pense que nous avons fait de notre mieux. Le député doit se rendre compte qu'une session a toujours une fin. Qu'il s'agisse de ce projet de loi ou d'un autre, on propose toujours des mesures à la fin d'une session. Nous espérons que les consultations qui ont déjà eu lieu nous ont suffi pour obtenir un consensus. Nous aurions tous aimé pouvoir présenter cette mesure avant, mais cela n'a pas été possible parce qu'elle n'était pas prête ou parce que les esprits ne l'étaient pas. Maintenant que tout le monde est d'accord, nous nous ferons un plaisir d'adopter cette mesure sans plus tarder.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il d'autres questions ou commentaires? Débat.

[Traduction]

M. Gerry St. Germain (Mission-Port Moody): Monsieur le Président, il a fallu quatre ans au gouvernement pour présenter cette mesure. Et qui le NPD critique-t-il? Il critique le gouvernement provincial de Colombie-Britannique. Je trouve cette attitude tout à fait irresponsable. Les députés de ce parti veulent ajourner le débat. Ils font de l'obstruction à la Chambre à des fins politiques sur une question qui touche les travailleurs qu'ils prétendent protéger. Les travailleurs seraient dans de sales draps s'il n'en tenait qu'au NPD.

Nous entrons dans une ère de technologies nouvelles où les relations de travail seront différentes. Nous devons faire en sorte d'avoir un code du travail adéquat pour régler les problèmes qui se présentent. Les députés de notre parti n'essayent pas de retarder l'étude du projet de loi. Nous nous efforçons d'obtenir la meilleure mesure législative possible pour les travailleurs et les travailleuses de notre pays. Les relations syndicales-patronales ont tenu une grande place dans ma vie. J'ai été président d'un syndicat et, à ce titre, j'ai dû négocier avec

Les subsides

le patronat. On m'a dit qu'on m'offrait tout sauf la sécurité et des augmentations de salaire pour les membres de mon syndicat. Plus tard, comme entrepreneur, j'ai tiré les leçons de l'époque où j'étais syndicaliste. J'éprouvais du respect et de la considération pour les hommes qui travaillaient dans mon entreprise, et j'entretenais de bons rapports avec eux.

La justice devrait être la caractéristique principale de toutes les relations syndicales-patronales. Il faut se diriger dans cette voie et, à mon avis, nous avons besoin d'un nouveau code syndical-patronal pour établir de nouvelles normes de conduite pour les deux parties. Une atmosphère civilisée dans les relations de travail est la marque d'une civilisation avancée.

Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a présenté une motion concernant la santé et la sécurité des travailleurs canadiens, les problèmes de la femme au travail et les progrès technologiques. Je voudrais tout d'abord parler de l'évolution technologique, de ses répercussions sur la jeunesse, et du chômage qui en a résulté parce que le gouvernement ne s'est pas occupé de cette question. Nous devrions tous nous préoccuper d'abord des 1.5 à 2 millions de chômeurs canadiens. Pour les Canadiens d'aujourd'hui, la principale question est celle de l'emploi. Tous les projets de loi présentés à la Chambre devraient en tenir compte.

Nous ne pouvons pas connaître exactement le nombre réel des chômeurs, mais ils sont très nombreux. Le chômage frappe pratiquement tous les foyers. Il me touche personnellement, car j'ai chez moi de jeunes chômeurs qui possèdent des compétences professionnelles. Ces Canadiens se retrouvent sans travail non pas parce qu'ils ne se donnent pas de mal ni parce que les consommateurs ne veulent pas acheter les biens et les services qu'ils produisent, mais à cause de l'incurie dont a fait preuve le gouvernement dans la gestion de l'économie, ainsi que de l'escalade de la dette nationale et des taux d'intérêt. Tous ces facteurs ont détourné l'attention des véritables problèmes auxquels il faudrait s'attaquer. Notre technologie n'a pas avancé aussi rapidement que celle du reste du monde.

• (1630)

Cette année, j'ai eu le plaisir d'assister à une conférence de l'OCDE à Paris. Les pays qui avaient le moins de difficultés étaient ceux où les relations de travail étaient les plus avancées. Ils s'étaient déjà préoccupés des changements technologiques, le Japon, par exemple. Ce pays a un code du travail et un code de déontologie qui s'attaquent aux problèmes du moment. Notre gouvernement n'a rien fait pour pallier la crise du chômage. Le gouvernement refuse d'admettre qu'il s'agit d'une crise, notamment chez les jeunes, et pourtant nous comptons entre 600,000 et 1 million de jeunes sans emploi. Si nous vérifions les chiffres, nous nous apercevriions qu'il y en a même près de un million et demi. Désespérés et déçus, certains jeunes ont totalement abandonné l'idée de trouver un emploi.

Le code du travail n'a rien prévu en ce qui concerne les changements technologiques. Le gouvernement se dérobe à ses responsabilités. Nos jeunes sont très mal préparés. Le gouvernement ne s'attaque pas efficacement aux problèmes avec le projet de loi C-34. C'est regrettable, notre parti ne retardera pas ce projet pour autant, mais les Canadiens ont le droit de savoir qu'il est insuffisant. C'est pourquoi il doit y avoir un débat normal.